





Rapport d'Etape 2008

De la MMG de Boulogne sur Mer

« Je souhaite qu'on ne décourage pas les médecins libéraux qui s'engagent dans la permanence des soins au travers des MMG. Je préfère que les médecins consacrent leur temps à leur activité médicale plutôt qu'au remplissage de dossiers de financement interminables, à renouveler au bout de quelques mois. Aujourd'hui, cela m'exaspère ! »

Xavier Bertrand : Quotidien du Médecin – 28/11/2005

FICHE DE PRESENTATION

Intitulé du projet :

Maison Médicale de Garde de Boulogne sur Mer

Caractéristiques du promoteur

Association SAMBA (Service d'assistance médicale pour Boulogne et son agglomération)

Association loi 1901 fondée en 2004 et réunissant les médecins des secteurs de Boulogne - St Martin, Outreau – Le Portel – Equihen, Wimille – Wimereux, La Capelle, Saint-Léonard

Historique et justification du projet :

En 2003, les coordonnateurs des secteurs concernés constatent les difficultés croissantes à organiser la permanence des soins, compte tenu des caractéristiques qui se dégradent au fil du temps et suscitent de moins en moins le volontariat des généralistes pour cette mission.

Ils décident de fonder une Maison Médicale de garde dans le cadre d'une contractualisation avec leurs collègues du Centre Hospitalier de Boulogne sur mer et de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais. La MMG a ouvert ses portes le 15 Septembre 2004 et a bénéficié d'un financement FAQSV depuis 2005. Depuis 2004, les textes légaux et les rapports concernant la Permanence des soins valident la justesse de cette organisation.

Zone géographique

Secteurs de Boulogne - St Martin, Outreau - Le Portel - Equihen, Wimille - Wimereux, La Capelle. Le secteur de St Léonard a adhéré à cette organisation, courant 2008.

Population visée

Environ 117 000 habitants

Pathologie ou problématique médicale

Assurer une Permanence des soins dans des conditions adéquates de sécurité et de qualité des soins pour le patient et pour le médecin, régulée par les Centres de Régulation et coordonnée avec le Service des Urgences du Centre Hospitalier.

Professionnels concernés

Environ 120 médecins généralistes

Principales actions

Pérenniser la Maison Médicale de garde au sein du Centre Hospitalier de Boulogne sur Mer, à proximité du Service des Urgences avec lequel elle est coordonnée, de même qu'elle est régulée par le CRRAL. Les médecins issus des 5 secteurs se relayent pour y assurer une permanence des soins le soir de 20h à 24h, le Samedi de 14h à 18h et de 20h à 24h et le Dimanche de 09h à 14h et de 17h à 22h.

IDENTIFICATION DU PROMOTEUR

Forme du regroupement :

Associations loi 1901 SAMBA : Service d'Assistance Médicale pour Boulogne et son Agglomération.
191 Route de Saint Omer, 62280 Saint Martin Boulogne.

Dr Sylvain Gournay
Médecin Généraliste, Président de SAMBA

Lieu d'exercice :
BOULOGNE SUR MER

N° de téléphone : 03 21 31 56 29

N° de fax : 03 21 83 15 16

e-mail : sylvain.gournay@cegetel.net

Adresse : 27 Bd Daunou

Code postal : 62200

Ville : BOULOGNE SUR MER

Dr Pierre Névians
Médecin généraliste, Trésorier de SAMBA

Lieu d'exercice :
SAINT-MARTIN BOULOGNE

N° de téléphone : 03 21 80 46 58

N° de fax :

e-mail : docteur@nevians.com

Adresse : 191 route de Saint Omer

Code postal : 62280

Ville : Sant-Martin Boulogne

L'association SAMBA présente à ses partenaires (Centre Hospitalier de Boulogne sur mer, CRRAL, Communauté d'Agglomération du Boulonnais, Direction des Affaires Sanitaires et Sociales, Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins, Bureau du FAQSV) le rapport d'étape concernant le financement de la Maison Médicale de garde de Boulogne sur mer.

I. CADRE REGLEMENTAIRE

A. Association SAMBA

Cette association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour dénomination: "Service d'assistance médicale du Boulonnais et de son agglomération" (SAMBA), a pour objet : L'organisation et la gestion de la permanence des soins apportés à la population par les médecins libéraux de l'agglomération boulonnaise et de ses environs et la mise en commun, l'échange d'informations dans le domaine de la santé entre les dits médecins.

120 médecins, environ, sont adhérents à SAMBA en 2008 et couvrent une population d'environ 120000 habitants répartis dans les 5 secteurs : Boulogne St Martin, Outreau Le Portel Equihen, La Capelle, Wimille Wimereux, Saint-Léonard. 120 médecins sont inscrits au tableau de garde, 4 sont dispensés de garde, 3 médecins hors secteur sont adhérents (l'un fait des remplacements, deux autres attendent le rattachement du secteur de St-Léonard à la MMG. En effet beaucoup de patients de ce secteur consultent à la MMG et renforcent l'évidence que constitue son rattachement à notre organisation, ce qui diminuerait sensiblement le coût de la Permanence des soins dans le Boulonnais, puisque le coût en forfaits pour le secteur de St Léonard correspond environ au budget de fonctionnement de la MMG d'une année.

Le Conseil d'administration, est composé par :

- CAUDIN Jérémie: 1 résid Glycines, 62230 Outreau
- BOURGAIN Benoît: 63 r Jules Lonquety, 62230 Outreau
- NEVIANS Pierre 191 route de St Omer, 62280 ST Martin Boulogne
- GROBETY Jean Yves 55 bd Clocheville 62200 BOULOGNE SUR MER
- LAURENT Jean-Jacques 99 Bd Mariette, 62200 Boulogne sur mer
- DELAVENNE Loïc 22 rue du général De Gaulle, 62930 Wimereux
- THOMAS Jean Marc 1 résid Glycines, 62230 Outreau
- GOURNAY Sylvain 27 Bd Daunou, 62200 Boulogne sur mer

Le Bureau est composé de :

- Président: GOURNAY Sylvain
- Vice-président: DELAVENNE Loïc
- Trésorier: NEVIANS Pierre
- Secrétaire: BOURGAIN Benoît
- Secrétaire Adjoint GROSBETY Jean Yves

B. Protocole expérimental 2004

PROTOCOLE A TITRE EXPERIMENTAL RELATIF AUX MODALITES D'ORGANISATION DE LA PERMANENCE DES SOINS SUR LES SECTEURS DE BOULOGNE-SAINT-MARTIN (n°301), OUTREAU-LE PORTEL(n°307), WIMILLE-WIMEREUX (n°312) ET LA CAPELLE (n°306).

- **Vu** le Code de Santé Publique, notamment son article L 63155-1,
- **Vu** le Code de déontologie médicale, notamment son article 77,
- **Vu** l'ordonnance n° 2003-850 du 4 septembre 2003 portant simplification de l'organisation et du fonctionnement du système de santé,
- **Vu** le décret n°2003-880 du 15 septembre 2003 relatif aux modalités d'organisation de la permanence des soins et modifiant le code de santé publique,
- **Vu** le décret n° 2003-881 du 15 septembre 2003 modifiant l'article 77 du décret n°95-100 du 6 septembre 1995 portant code de déontologie médicale,
- **Vu** la circulaire n° 587/DHOS/01/2003 du 12 décembre 2003 relative aux modalités d'organisation de la permanence des soins en médecine ambulatoire,
- **Vu** la circulaire n°399/DHOS/SDO/2002 du 15 juillet 2002 relative à la permanence des soins en ville,

- **Vu** la circulaire n° 195/DHOS/01/2003 du 16 avril 2003 relative à la prise en charge des urgences,
- **Vu** la délibération du bureau du FAQSV du 11 décembre 2003 relative à la création d'une maison médicale de garde à Boulogne-sur-mer,
- **Vu** l'avis du Comité Départemental de l'Aide Médicale Urgente de la Permanence des Soins et des Transports Sanitaires du 17 février 2004,
- **Vu** les relevés de conclusions de la réunion du Sous-comité médical du 16 mars 2004.

PREAMBULE

Le présent protocole résulte de la volonté des acteurs de la permanence des soins de réduire le nombre de secteurs et de rechercher des solutions répondant aux besoins de la population aux attentes des médecins généralistes et aux possibilités de contribution de l'assurance maladie de façon à assurer la continuité des soins.

Le protocole conclu entre décrit un dispositif expérimental d'organisation de la permanence des soins sur les secteurs de BOULOGNE-SAINT-MARTIN (n°301), OUTREAU-LE PORTEL(n°307), WIMILLE-WIMEREUX (n°312) et LA CAPELLE (n°306).

ARTICLE 1 : MAISON MEDICALE DE GARDE

La maison médicale de garde de Boulogne-sur-mer est implantée sur le site du Centre Hospitalier Duchenne mis à disposition par le Centre Hospitalier. Elle permet à un médecin d'assurer des consultations tous les soirs de 20 à 24 heures, le samedi de 14 heures à 18 heures et de 20 à 24 heures et les dimanches et jours fériés de 9 heures à 14 heures et de 17 heures à 22 heures.

Le médecin de permanence à la maison médicale ne peut la quitter pendant la durée de cette permanence des soins.

Les patients sont orientés par le Centre de Réception et de Régulation des Appels Libéraux (CRRAL) ou par le service des urgences. Ceux qui se présentent spontanément seront pris en charge si la demande est justifiée.

Pour les malades ne pouvant pas se déplacer, un moyen de transport financé par la Communauté d'Agglomération du Boulonnais (CAB) est prévu.

ARTICLE 2 : ORGANISATION DE LA PERMANENCE DES SOINS

Tous les appels relevant de la médecine libérale sont régulés par le Centre de Réception et de Régulation des Appels Libéraux (CRRAL).

Les consultations sont assurées dans un lieu unique au sein de la maison médicale de garde aux heures d'ouverture décrites dans l'article 1.

Un médecin est d'astreinte sur chacun des quatre secteurs pour assurer d'éventuelles visites de 20 à 24 heures les jours de semaine, de 12 à 24h le samedi et de 8 h à 24 h les dimanches et jours fériés.

Après 24 heures, un conseil médical peut être donné par le Centre de Réception et de Régulation des Appels Libéraux (CRRAL). Le service des urgences du Centre Hospitalier de BOULOGNE-SUR-MER accueille les patients nécessitant un acte médical.

C. Cahier des charges départemental et cadre réglementaire

- La maison médicale de garde est maintenue ouverte après la phase expérimentale du 15 septembre au 30 novembre 2004. L'évaluation portant sur la période du 15 septembre au 15 novembre a permis la validation des résultats par le sous comité médical du CODAMUPS du 25 Novembre 2004. Le maintien du dispositif de la MMG est confirmé par le cahier des charges départemental sur la permanence des soins du 19 mai 2005.
- Le fonctionnement de la maison médicale de garde de Boulogne sur mer est conforme au cahier des charges départemental validé par le CODAMUPS du 19 mai 2005 qui lui-même fait référence en particulier au Décret n° 2005-328 du 7 avril 2005 relatif aux modalités d'organisation de la permanence des soins et aux conditions de participation des médecins à cette permanence.

Ce cahier des charges précise en outre que :

Pour partie de la période comprise entre 20 heures et 8 heures, le Décret n° 2005-328 du 7 avril 2005 précise à l'article R. 730 - Article 1 (Alinéa 2), que le cahier des charges peut prévoir que la permanence des soins soit assurée selon des modalités distinctes de celles prévues au 1^{er} alinéa du dit article. Ces modalités sont définies en fonction des besoins de la population, évalués à partir de l'activité médicale constatée et des délais d'intervention dans les différents secteurs du département. A cette fin, les limites des secteurs définis peuvent varier selon les périodes de l'année et être adaptées, pour toute ou partie de la période de permanence des soins, aux besoins de la population (Cf : Article 4).

Il est toutefois mentionné au cahier des charges, que l'organisation de la permanence des soins reste assurée entre 20 heures et 8 heures sur chaque secteur mais pas nécessairement par un médecin de garde et selon les secteurs notamment par le biais de :

- *Regroupements de certains secteurs sur certaines tranches horaires.*
- *Signatures de conventions entre les différents acteurs du dispositif.*

Ces modalités peuvent être différentes entre 20 et 0 heure et entre 0 et 8 heures.

Textes légaux :

- **Décret 2003 880/881,**
- **Décret 2005 328 du 7 Avril 2005,**
- **Décret 2006 1686 du 28/12/2006**
- **Circulaire N° DHOS/DSS/CNAMTS/O1/1B/2007/137 DU 23 MARS 2007**

II. Modalités de fonctionnement

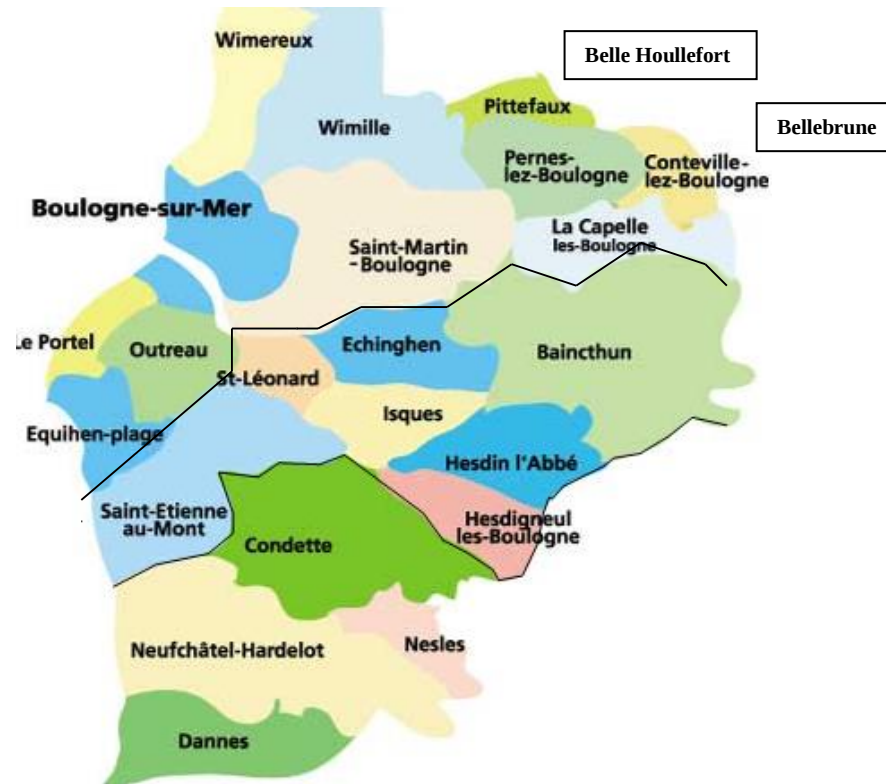
1. Démographie et participation

- La MMG concerne 20 communes dont 18 appartiennent à la Communauté d'Agglomération.

Le rattachement du secteur de St Léonard, le 10/04/2008, amène la nouvelle organisation à couvrir les 116743 habitants de 20 communes (dont 18 de la CAB) par 120 médecins environ. L'entrée des médecins de Saint-léonard dans le tableau de garde sera effective en 2008.

- 106 médecins sont inscrits en 2008 au tableau de garde, 4 sont dispensés de garde, 1 médecin hors secteur est adhérent à la MMG.

- SAINT-LEONARD : 4017 hts
- BAINCTHUN : 1225 hts
- ECHINGHEN : 364 hts
- HESDIGNEUL : 764 hts
- HESDIN L'ABBE : 1998 hts
- ISQUES : 1102 hts
- SAINT ETIENNE au MONT : 4995 hts
- BOULOGNE SUR MER : 44862 hts
- ST-MARTIN BOULOGNE : 11500 hts
- LE PORTEL : 10 866 hts
- OUTREAU : 15 442 hts
- EQUIHEN : 2 934 hts
- LA CAPELLE : 1 545 hts
- PERNES : 467 hts
- CONTEVILLE : 445 hts
- PITTEFAU : 125 hts
- BELLEBRUNE : 249 hts
- BELLE HOULLEFORT : 539 hts
- WIMEREUX : 8200 hts (13000 l'été)
- WIMILLE : 4300 hts



2. Accessibilité

- Les médecins Boulonnais ont choisi l'accès régulé à la MMG pour des raisons de sécurité (digicode à l'entrée) et de rationalisation des soins. Cette régulation est pratiquée par le CRRAL mais aussi par l'IAO (Infirmière d'Accueil et d'Orientation des Urgences) afin d'éviter un engorgement des Urgences.
- No Tel unique : Le 03 21 71 33 33, numéro Départemental dédié à la Permanence des soins, permet à l'ensemble de la population du Département de joindre le Centre de Réception et de Régulation des appels libéraux (CRRAL)

3. Sécurité

La MMG est sécurisée par une caméra de surveillance reliée au Poste de sécurité de l'hôpital. Le médecin de garde est équipé d'un sterno permettant d'alerter le poste de sécurité en cas de besoin. Des rondes sont organisées par les agents de sécurité du Centre Hospitalier. La MMG est aussi équipée d'un digicode permettant l'accès uniquement après régulation du CRRAL ou de l'IAO du service des Urgences

III. Bilan Financier 2008

- **La multiplicité des états de compte demandés par le Bureau du FIQCS concernant le financement de la MMG sont rejetés à l'unanimité par le CA de l'association.**
- **Nous rappelons qu'un plan quinquennal de financement devait être établi pour les MMG en lieu et place des plans trimestriels actuels.**
- **Nous rappelons qu'un exercice comptable, que nous nous devons d'établir, est constitué de la période allant du 1^{er} Janvier au 31 décembre.**
- **Si nous comprenons la nécessité d'un bilan d'étape intermédiaire, que nous réalisons en sus du bilan d'activité annuel, celui-ci ne saurait être multiple ; notre activité consistant à exercer la Médecine Générale et non à remplir des dossiers innombrables et inutiles à une bonne gestion.**
- **A défaut d'accord sur ce point, le Bureau de SAMBA en tirerait toutes les conclusions.**

Les tableaux suivants représentent :

- Le récapitulatif du budget de l'année 2007 après report des dépenses 2007 payées en 2008
- Le rapport financier 2008 arrêté au 30/09/2008 : La convention n'étant pas annualisée, le budget attribué par le FIQCS jusqu'au 31/03/2008 est ventilé entre exercice 2007 et exercice 2008. *(Afin de simplifier la comptabilité, le FIQCS serait inspiré d'annualiser les budgets attribués.)*
- Le budget prévisionnel jusqu'au 31/12/2008
- Le Tableau synthèse

Cette comptabilité représente la gestion effectuée par le bureau de l'association. Le dossier comptable sera adressé après clôture de l'exercice par le cabinet d'expertise comptable.

MMG Boulogne 2008	Budget FAQSV obtenu en 2007				Dépenses 2007			<u>Economies</u> <u>2007</u>
	FAQSV 08-06-06	FAQSV 16-11-06	FAQSV 29-05-07	TOTAL	Dép au 31-12-07	Dépenses 07 en 08	TOTAL	
Informatique Matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Informatique Logiciels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Matériel Médical	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Securisation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fournitures Bureau	200,00	50,00	350,00	600,00	447,52	0,00	447,52	152,48
Fournitures Médicales	1 400,00	350,00	2 044,00	3 794,00	1 274,50	0,00	1 274,50	2 519,50
60. Total Achats	1600,00	400,00	2394,00	4394,00	1722,02	0,00	1722,02	2671,98
Loyer	2 167,00	542,00	3 209,50	5 918,50	2 629,41	0,00	2 629,41	1 610,93
Charges locatives					945,60	0,00	945,60	
Frais d'Entretien locaux					732,56	0,00	732,56	
Informatique Maintenance	333,00	83,00	291,90	707,90	506,54	0,00	506,54	201,36
Assurances	400,00	100,00	653,10	1 153,10	765,03	0,00	765,03	388,07
Frais PTT, Tel, Internet	600,00	150,00	700,00	1 450,00	634,99	373,07	1 008,06	441,94
61. Total Services Externes	3500,00	875,00	4854,50	9229,50	6214,13	373,07	6587,20	2642,30
Comptable	1 833,00	458,00	3 500,00	5 791,00	2 663,07	2 631,07	5 294,14	496,86
Coordination	1 000,00	250,00	1 750,00	3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	0,00
Réunions	960,00	240,00	2 016,00	3 216,00	2 843,00	320,00	3 163,00	53,00
62. Total Autres Services Externes	3793,00	948,00	7266,00	12007,00	8506,07	2951,07	11457,14	549,86
Secrétaire	3 000,00	750,00	5 250,00	9 000,00	7 923,21	716,48	8 639,69	360,31
64. Totaux Frais de Personnel	3000,00	750,00	5250,00	9000,00	7923,21	716,48	8639,69	360,31
Totaux	11893,00	2973,00	19764,50	34630,50	24365,43	4040,62	28406,05	6224,45

MMG Boulogne 2008	FIQCS accordé en 2008			Dépenses 2008		
	FAQSV 29-05-07	FIQCS 27-06-08	TOTAL	Dep au 30-09-08	Prév. Dép 2008	Total Prév
Informatique Matériel	0,00	0,00	0,00			
Informatique Logiciels	0,00	0,00	0,00			
Matériel Médical	0,00	0,00	0,00			
Securisation	0,00	0,00	0,00			
Total Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fournitures Bureau	150,00	450,00	600,00	22,15	200,00	222,15
Fournitures Médicales	876,00	2 628,00	3504,00	1321,20	500,00	1821,20
60. Total Achats	1026,00	3078,00	4104,00	1343,35	700,00	2043,35
Loyer	1 375,50	4 140,00	5515,50	2665,08		2665,08
Charges locatives				990,62		990,62
Frais d'Entretien locaux				738,42		738,42
Informatique Maintenance	125,10	417,00	542,10		600,00	600,00
Assurances	279,90	933,00	1212,90	773,35		773,35
Frais PTT, Tel, Internet	300,00	1 000,00	1300,00	1084,94	215,06	1300,00
61. Total Services Externes	2080,50	6490,00	8570,50	6252,41	815,06	7067,47
Comptable	1 500,00	5 000,00	6500,00	36,96	5963,04	6000,00
Coordination	750,00	2 880,00	3630,00	1500,00	1500,00	3000,00
Réunions	864,00	2 250,00	3114,00	1200,00	1914,00	3114,00
62. Total Autres Services Externes	3114,00	10130,00	13244,00	2736,96	9377,04	12114,00
Secrétaire	2 250,00	6 750,00	9000,00	5779,24	3220,76	9000,00
64. Totaux Frais de Personnel	2250,00	6750,00	9000,00	5779,24	3220,76	9000,00
Totaux	8470,50	26448,00	34918,50	16111,96	14112,86	30224,82
Solde FIQCS au 30-09-08	16892,65					
Dépenses Prév.	-14112,86					
Solde Prév 2008	2779,79					

Le Solde devrait donc être positif fin 2007. Nous ne sollicitons pas de nouveau versement pour l'instant.

Ressources et dépenses de l'association SAMBA

SAMBA	2004	2005	2006	2007	2008	Total
CONVENTIONS						
Financement Fiqcs prévu / convention		62850,00	14955,00	34630,50	34918,50	147354,00
Financement CAB prévu / convention	2000,00		4220	4700,00	3812,00	14732,00
Total Conventions	2000,00	62850,00	19175,00	39330,50	38730,50	162086,00
RECETTES						
Cotisations	2180,00	2180,00	1820,00	2440,00	2080,00	10700,00
Versement FIQCS		77805,00	11893,00	12017,88	24913,00	126628,88
Versement CAB	1000,00	3110,00	2110,00	4182,00	1906,00	12308,00
Interets	12,48	26,25	137,60	221,62		397,95
Autres Recettes			2850,26			2850,26
TOTAL RECETTES	3192,48	83121,25	18810,86	18861,50	28899,00	152885,09
DEPENSES						
Dép. MMG FAQSV 2005		-32090,34				-32090,34
Dép. MMG FAQSV 2005 payées en 2006			-5358,95			-5358,95
Dép. MMG FAQSV 2006			-22831,11			-22831,11
Dép. MMG FAQSV 2006 payées en 2007				-4937,82		-4937,82
Dép, MMG FAQSV 2007				-24365,43		-24365,43
Dép MMG FAQSV 2007 payées en 2008					-4040,62	-4040,62
Dép MMG 2008					-16111,96	-16111,96
Dép MMG FAQSV 2008 payées en 2009						0,00
TOTAL FAQSV	0,00	-32090,34	-28190,06	-29303,25	-20152,58	-109736,23
Taxis 2004	-307,19					-307,19
Taxis 2004 payés en 2005		-36,30				-36,30
Taxis 2005		-1573,87				-1573,87
Taxis 2005 payés en 2006			-135,30			-135,30
Taxis 2006			-3802,30			-3802,30

IV. Rapport d'Etape 2008 de l'activité actuelle de la Navette sociale de la MMG de Boulogne sur mer et Budget prévisionnel 2009

Résultats au 05/10/2008

Année	Nbre de Transports	Subv. CAB	Forfaits CAB	Part. CAB	Part. Patient	Part. SAMBA	Cout total Transports	Moyenne Part. CAB	Moyenne Part. Patients	Cout Moyen Transport	Solde CAB
2004	15	1 000,00 €		343,49 €	36,00 €		379,49 €	22,90 €	2,40 €	25,30 €	656,51 €
2005	51	3 110,00 €	300,00 €	1 359,17 €	131,00 €		1 490,17 €	26,65 €	2,57 €	29,22 €	2 107,34 €
2006	57	2 110,00 €	2 600,00 €	1 662,20 €	229,00 €	66,00 €	1 957,20 €	29,16 €	4,02 €	34,34 €	-44,86 €
2007	33	4 182,00 €	2 600,00 €	1 009,30 €	135,00 €		1 144,30 €	30,58 €	4,09 €	34,68 €	527,84 €
2008	24	1 906,00 €	1 734,00 €	865,90 €	95,50 €		961,40 €	36,08 €	3,98 €	40,06 €	-166,06 €
2009											
Total	180	12 308,00 €	7 234,00 €	5 240,06 €	626,50 €	66,00 €	5 932,56 €	29,11 €	3,48 €	32,96 €	-166,06 €

SAMBA	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Total
Convention CAB	2000		4220	4700	3812		14732,00
Versement CAB	1000,00	3110,00	2110,00	4182,00	1906,00		12308,00
Taxis 2004	-307,19						-307,19
Taxis 2004 payés en 2005		-36,30					-36,30
Taxis 2005		-1573,87					-1573,87
Taxis 2005 payés en 2006			-135,30				-135,30
Taxis 2006			-3852,30				-3852,30
Taxis 2006 payés par SAMBA			-66,00				-66,00
Taxis 2006 payés en 2007				-359,90			-359,90
Taxis 2007				-3420,90			-3420,90
Taxis 2007 payés en 2008					-188,40		-188,40
Taxis 2008					-2599,90		-2599,90
Taxis 2008 payés en 2009							0,00
Taxis 2009							0,00
TOTAL TAXIS CAB	-307,19	-1610,17	-3987,60	-3780,80	-2788,30	0,00	-12474,06
TOTAL TAXIS	-307,19	-1610,17	-4053,60	-3780,80	-2788,30	0,00	-12540,06

Solde CAB au 05/10/2008

-166,06

Reste à verser en 2008

1906 €

Les chiffres présentés concernent la Navette sociale jusqu'au 05/10/2008

Ils intègrent :

- une facturation des transports jusqu'au 05/10/2007. Les factures du mois de Septembre n'étant pas encore toutes rentrées, nous considérons donc à ce jour environ 24 transports sur huit mois.
- une facturation des forfaits hebdomadaires correspondant à 34 semaines

On peut donc estimer par projection que l'activité et le coût de la Navette sociale en 2008 seront environ de :

- Nombre de Transports : 35 à 40 transports (mois d'hiver = augmentation prévisible)
- Coût CAB de 40 transports : $36.08 \text{ €} \times 40 = 1443.20 \text{ €}$
- Nombre de Forfaits : 52 semaines = 2652 €

Le coût total de la Navette sociale en 2008 devrait donc avoisiner les 4095.20 €, soit un déficit prévisible de 283,20 € par rapport à la convention établie.

Nous sollicitons donc pour 2008 l'attribution du deuxième versement de 1906 € prévus initialement par la convention **et le report de 283,20 €** du déficit prévisionnel 2008 sur la convention pour l'exercice 2009. Nous rappelons qu'en 2007 la CAB a économisé 518 € par rapport au budget prévisionnel.

Analyse

- Nous constatons une stabilisation de l'activité de la Navette sociale qui reste relativement faible, ce qui confirme l'adaptation de la population au mode de fonctionnement de la MMG.
- Nous constatons une nette élévation du coût moyen des transports, de l'ordre de 16 %. Plusieurs raisons peuvent être avancées :
 - Hausse des tarifs au 1^{er} Mars 2008.
 - Pour 46 % de ces transports, un passage à la pharmacie de garde a été nécessaire, contre 41 % en 2007
 - La restructuration du service de garde des pharmaciens amène le patient à se déplacer à l'intérieur d'un plus large périmètre pour se rendre à la pharmacie de garde (Jusque Hesdin l'abbé, parfois !)
 - Un transport a été effectué hors secteur : Boulogne – Hardelot. Un courrier de rappel sera effectué aux chauffeurs.

Budget prévisionnel 2009

Sur ces bases, nous prévoyons pour 2009 :

- 40 transports x 37 € (part CAB) = 1480 €, ce qui intègre une augmentation prévisionnelle de 3 % des tarifs (inflation actuelle)
- 52 forfaits x 52 € (augmentation de 1 € soit 2%) = 2704 €

Soit un budget total de 4184 €

- auquel nous sollicitons l'ajout du déficit prévisionnel 2008 soit 283.20 € , **soit un total de 4467.20 €**